

COMMUNE D'EPINOY



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2014 à 20 heures 00

Présidence de Monsieur THERON Gilbert

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : BUSTIN Emmanuel

Absent(s) : POPEK Philippe

Pouvoir(s) :

Secrétaire : BENOIT Thierry

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

Approbation du PV de la séance du 14.01.2014 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès verbal est approuvé.

Compte administratif 2013 :

Le compte administratif 2013 est approuvé et fait ressortir les résultats suivants :

- Déficit d'investissement : 26 573,19 €
- Excédent de fonctionnement : 145 756,25 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif, le compte de gestion et affecte le résultat 2013 de la manière suivante :

- Compte 1068 : 26 573,19 €
- Compte 002 : 119 183,06 €

Acquisition de plein droit d'un bien sans maître :

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil Municipal autorise le maire à acquérir la parcelle cadastrée A 176 d'une superficie de 592 m², constituant un bien sans maître et revenant de plein droit à la commune. Il autorise le maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine privé communal du bien précité. Cette prise de possession sera constatée par l'affichage d'un procès-verbal en mairie.

Don :

Le Conseil Municipal autorise le maire à verser un don de 10,00 € à la Trésorerie de MARQUION.

Questions diverses :

Cimetière : le conseil municipal décide de faire abattre les 13 thuyas au fond du cimetière par l'entreprise STYL JARDIN pour un montant de 1716.00 €.

Elections municipales : Organisation du bureau de vote

Pour extrait

EPINOY, le 4 mars 2014
Le MAIRE,

Gilbert THERON.